



Visas de retour en cas de recipié

Par **boufis**, le **17/06/2011** à **19:01**

Bonjour, rnje suis de nationalité francaise, j'ai épousé en Octobre un algerie, il a eu 1 récipié de 1er demande de titre de séjour, a expiration de celui-ci il en a eu 1 second qui expire le 19/07/2011 rnapres renseignement à la préfecture sa carte de séjour de 1 an est prête mais on ne veux pas lui donner tant que la visite médical n'as pas été effectuée. rnse renseignant au pres de l'organisme qui s'occupe de ces visite medicale, on lui a dit qu'ils avaient eu du retard dans le traitement des dossier et qu'il recevrai la convocation pour cette visite médicale courant Aoutrnsouci nous partons en vacances en Algerie du 18/07/2011 au 08/08/2011 rnqu'elle est la démarche a faiire, mon epoux n'as pas vue sa mere depuis 8 ans et celle ci n'est pas en tès bonne santérnlui fodrat-il faire la demande d'un visas de retour auprès du consulat francais à Alger ? sachant qu'à la date de notre départ il aura un 3ème récipié (carte prête mais pas de visite médicale) rnmerci de votre réponse

Par **aliasseur**, le **20/06/2011** à **22:09**

bonjourrnrvous prenez des risques à voyager sans attendre la carte de séjournrnprévenez votre préfecture de votre voyage et de bien vouloir accepter d'autoriser le consulat d'alger de vous faire un visa de retourrnrsinon vous êtes marié, prenez avec vous votre livret de famille, un shengen peut aussi être délivré ?rnren tout cas, faites la demande de visa, une fois que vous êtes arrivé car ça prend du temps

Par **mimi493**, le **20/06/2011** à **22:54**

Quand on est dans sa situation, on ne part pas de France, c'est tout.
Le récépissé d'une 1ere demande ne permet pas de voyager, le visa de retour n'est en rien un droit. ça pourra prendre plusieurs mois avant qu'il y ait un visa de retour SI, il y en a un.